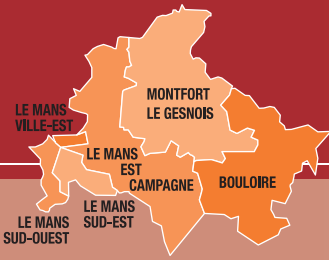


# Marietta KARAMANLI

Députée de la Sarthe

Cantons du MANS, de BOULOIRE et de MONTFORT-LE-GESNOIS  
Vice-présidente de Le Mans Métropole

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'informations diffusée à toute la circonscription est la 8<sup>ème</sup> du genre. J'espère qu'elle vous apportera des informations utiles sur mon activité de députée. Mes interventions, propositions et demandes témoignent de ma volonté de répercuter vos préoccupations et de

faire que les mesures adoptées concilient l'efficacité collective et le souci de la justice.

### Une situation économique difficile et des attentes parfois déçues

En 2012, la nouvelle majorité a trouvé une dette publique qui avait augmenté de 600 milliards d'euros entre 2007 et 2012. Pour rembourser ceux-ci il faudrait consacrer pendant 9 ans toutes les recettes de l'impôt sur le revenu, cela n'est pas possible, et explique la hausse de la fiscalité. Chaque année ce sont 45 milliards qui sont payés par tous les Français pour les seuls intérêts de la dette (autant que les crédits consacrés à l'enseignement) ce qui constitue une redistribution à l'envers puisque les plus modestes paient pour rembourser ceux plus riches qui ont prêté. À titre personnel, dès 2012, j'avais insisté sur la nécessité d'expliquer la situation et d'agir de façon claire, non précipitée et juste. Je n'ai pas toujours été entendu.

Retrouver de la prospérité passe par de nombreuses réformes allant d'un meilleur système éducatif à une fiscalité stable, en passant par une ré-industrialisation et une stratégie énergétique. Cela suppose du temps. Il faut aussi convaincre l'ensemble des acteurs et nos partenaires européens de l'utilité d'investissements pour l'avenir.

### La nécessité d'aller de l'avant

L'Assemblée Nationale a voté des mesures visant à diminuer l'impôt des plus modestes (voir plus loin). Elles devraient être appliquées et renforcées dès 2014.

L'emploi reste la préoccupation majeure. Au plan national l'effort doit se faire avec des plans ambitieux pour lesquels notre département a des atouts.

Sur les dossiers locaux, je suis intervenue avec détermination.

### Une députée pour discuter, proposer et convaincre

Dans un contexte de crise et parfois de « ras le bol », il faut savoir discuter les mesures proposées. Je n'ai pas peur de le faire : j'ai fait voter des amendements, y compris contre la volonté du gouvernement lorsque j'ai pu convaincre mes collègues et j'ai soutenu les mesures qui vont dans le bon sens notamment pour préserver ou retrouver du pouvoir d'achat (cf les lois sur la consommation et l'habitat).

Les mesures proposées et votées devront être évaluées en termes d'emplois et de préparation de l'avenir. Aux déclarations de principe pas suivies d'effets, je préfère la discussion de chaque mesure significative, la possibilité de vérifier ses effets réels et aussi de changer le « cap » si cela s'avère plus efficace. Je suis convaincue de la nécessité de proposer pour faire avancer et de convaincre pour progresser. Ce n'est pas toujours simple. Il faut réussir à concilier la volonté et le temps pour faire des adaptations justes et durables. À vos côtés, je fais et je ferai le nécessaire.

Cordialement

## » Économie - Emploi

Soucieuse du tissu et du dynamisme économiques de notre circonscription, j'y visite régulièrement des entreprises. C'est l'occasion pour moi d'entendre leurs besoins et, si utile, de faire que l'État ou d'autres partenaires du secteur public les accompagnent au mieux. Ces derniers mois, je suis intervenue et ai accompagné plusieurs d'entre elles auprès des ministères compétents (économie ou travail). Peuvent être citées : STMicroelectronics, société leader en semi-conducteurs sur le marché de l'industrie du téléphone mobile et

employant plus de 250 cadres et ingénieurs au Mans, O2 entreprise de services à la personne, dont le siège social emploie au Mans plus de 170 personnes ; GKN Driveline, installée à Arnage, fabricant des transmissions destinées aux clients constructeurs auto (50 % du chiffre d'affaires), dont Renault-Nissan-Dacia (site à la pointe de l'automatisation) ; ou encore Lhuissier-Bordeau-Chesnel à Champagné. Ma démarche consiste autant que possible à trouver les points d'appui utiles à leur modernisation ou développement.

## » Fiscalité

### Des mesures qui devraient avoir un effet positif pour un grand nombre de contribuables

L'Assemblée nationale a adopté plusieurs mesures appliquées en 2014 qui devraient avoir un effet positif pour les foyers les plus modestes. Il s'agit du dégel du barème de l'impôt sur le revenu pour 2014 bloqué sous le quinquennat précédent et qui est à nouveau réindexé sur le coût de la vie, du relèvement du seuil du revenu fiscal de référence, de 4 %, seuil à partir duquel se déclenchent une dou-

zaine d'autres mesures fiscales (taxe foncière, taxe d'habitation, redevance audiovisuelle, réduction des taux de CSG...). De plus, l'Assemblée a voté une revalorisation de la décote, c'est-à-dire une réduction de l'impôt bénéficiant aux premières tranches d'imposition, de 480 à 508 euros. Ces mesures représentent un effort de 1,4 milliards d'euros en faveur des contribuables les plus modestes.

### Impôt sur le revenu : effets de la suppression de l'exonération d'impôt des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille à l'égard des retraités qui en bénéficiaient le moins

Lors de la discussion du budget 2014 j'avais appelé l'attention du ministre du budget sur la suppression de l'exonération d'impôt des majorations de retraite ou de pension pour charges de famille. Si l'exonération profitait d'abord aux plus riches puisqu'elle améliorait de 2 % les revenus des 10 % les plus riches

(par ailleurs, les personnes ayant deux enfants n'en bénéficiaient pas) et seulement de 0,1 % les revenus des 50 % les moins riches, sa suppression aurait pu, selon moi, être étalée dans le temps pour les moins aisés des retraités puisque la dépense totale en leur faveur ne représentait que 10 à 12 % du montant total



de la niche. J'avais aussi suggéré une mesure de plafonnement de l'avantage pour les plus riches. Malgré ma demande, l'administration avait maintenu son analyse. Avec le changement de ministre du budget, j'ai réinterrogé et

ai demandé que la situation soit revue pour les retraités dont les revenus se situent dans les premières tranches de revenus sachant que les contraintes sur les ressources de l'État sont fortes.

## **TVA**

Fixé depuis 2001 à 19,6%, le taux normal devait être relevé à 21,2% le 1<sup>er</sup> octobre 2012 suite à une décision prise par la précédente majorité en 2011. Cette hausse a été ramenée fin 2012 à 20% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le taux intermédiaire, créé en 2011, a été fixé à 7% et est passé à 10% au 1<sup>er</sup> janvier.

Au plan européen, je souhaite que la France puisse faire prévaloir un taux réduit concernant plus de produits qu'actuellement ce que l'Union européenne, compétente pour fixer les règles, admet difficilement. Tout progrès dans ce sens est rendu difficile car plusieurs pays pratiquent des taux plus élevés que la France concernant des produits, que je considère comme étant de base, comme par exemple

pour les denrées alimentaires, la distribution d'eau ou encore les médicaments. Je soutiens une évaluation d'ensemble. La hausse de la TVA est aussi le résultat d'un problème que j'ai soulevé. Nombre de très grandes multinationales ne paient effectivement que 4 à 5% d'impôt sur les bénéfices alors que le taux moyen est normalement situé à 23 ou 24%. La TVA a augmenté dans bon nombre d'États ces dernières années. Il y a donc un mouvement général de report de la fiscalité directe d'une partie des grandes entreprises vers la TVA payée par tous, mouvement qui ne peut être contrecarré que par des initiatives coordonnées entre États. J'ai demandé au gouvernement de prendre des initiatives dans les deux cas.

## **Soutien aux revenus les plus bas et aux entreprises les plus menacées dans la loi de finances rectificative 2014**

J'ai voté le projet de budget rectificatif pour 2014. Normalement 3,7 millions de foyers fiscaux devraient bénéficier d'une réduction d'impôt d'ici à la fin de l'année. 1,9 million serait totalement exonéré d'impôts. Il s'agit de faire sortir de l'impôt sur le revenu ceux qui y étaient entrés en 2012 et 2013 ou qui y seraient entrés cette année à raison d'un effet de seuil sans que leurs revenus aient augmenté. Cette mesure d'un coût de 1,16 milliard d'euros est financée par la lutte contre la fraude fiscale. Parallèlement a été votée la reconduction pour un an de l'exonération de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle pour environ 250 000 contribuables modestes. Lors de la discussion, j'ai personnellement soutenu la prorogation d'une contribution exceptionnelle instituée en

2011 à la charge des plus grandes entreprises (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros). Ce dispositif vise en à maintenir l'effort financier des entreprises disposant des capacités financières les plus importantes en vue de financer des allègements de fiscalité et de contributions sociales favorables à l'emploi et favorables à l'investissement de l'ensemble des entreprises. Ainsi les plus aisées des entreprises contribuent ponctuellement au soutien des entreprises les plus exposées et souffrant d'un taux de marge si faible qu'elles peinent à survivre. En l'absence d'une reprise de croissance en Europe, il s'agit de conjuguer le soutien aux revenus les plus bas et la restauration des marges des entreprises les plus menacées.

## » Éducation - Sports

### Des moyens adaptés pour lutter contre les mauvais résultats scolaires

J'ai écrit au Ministre de l'Éducation Nationale pour lui rappeler que les précédentes évaluations des élèves en primaire avaient mis en évidence que les résultats des élèves sarthois restaient en-deçà de ceux constatés au plan

national et les différences se creusaient entre les meilleurs et les plus faibles.

Je lui ai demandé de tenir compte de ces besoins pour l'attribution de moyens supplémentaires.

### Sport professionnel

La décision de la Fédération Française de Football prise en 2013 à l'encontre de l'ex société du club professionnel du Mans pouvait interroger : s'agissait-il de sauvegarder des compétitions (ne pas permettre à un club de jouer s'il n'a pas les moyens d'assurer sa saison) ou d'une sanction disproportionnée. J'avais saisi la ministre pour que soient tirés les enseignements en matière d'organisation, de litiges, de conflits d'intérêts et au niveau de la DNCG (l'instance de surveillance financière). La ministre avait donné son accord pour qu'à l'occasion d'un texte de loi sur le sport soit examinée une réforme améliorant le contentieux sportif et assurant une meilleure sécurité des investissements des collectivités dans des équipements sportifs utilisés par des clubs professionnels. J'avais saisi aussi la mission de travail sur la compétitivité des clubs français. Suite à nos échanges cette mission notait « des situations

*économiques critiques récentes ont montré combien la durée des procédures d'appel, de médiation et de contentieux pouvait avoir des conséquences peu propices à la pérennité des structures, aux intérêts des joueurs et aux ressources des collectivités locales. »*

J'ai fait des propositions : réforme du contentieux ; possible transmission des droits sportifs sous contrôle du juge ; meilleur partage des responsabilités entre les concédant et concessionnaires d'un équipement sportif lorsque l'aléa sportif conduit à un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des parties. J'ai réinterrogé le nouveau ministre des sports sur le sujet et les suites données au rapport.

*Au collège Costa-Gavras au Mans avec J. Pedoya, Conseillère générale, et les enseignants*



*En visite au Lycée Malraux à Allonnes pour une discussion sur l'abolition de l'esclavage, pour laquelle j'ai fait voter une nouvelle définition.*



## Santé et droits des patients

### **Prêts et crédits des personnes avec un risque grave de santé : des progrès à conforter**

J'ai sollicité le ministre des finances sur l'application de la convention « s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé » (AERAS). Cette convention permet aux personnes ayant ou ayant eu un grave problème de santé d'obtenir plus facilement un prêt immobilier ou un crédit à la consommation. La proportion des demandes d'assurance de prêts présentant un risque aggravé de santé est en augmentation entre 2007 (9,8 %) et 2012 (14,3 %). Si une majorité de demandes obtient une

réponse positive, les associations de défense des patients et de personnes handicapées font état de difficultés de prise en compte par les assureurs des progrès médicaux, de l'évolution des états de santé après guérison, de refus de souscription de garanties au motif de handicaps ou de certaines pathologies rares. J'ai demandé au ministre qu'en lien avec les assureurs, et les associations représentatives, une nouvelle concertation soit menée pour améliorer le dispositif.

### **Prestations complémentaires dans les hôpitaux publics à la charge des patients : la nécessité d'un encadrement et d'une limitation**

J'ai attiré l'attention de la ministre des affaires sociales et de la santé sur les prestations facturées à l'hôpital sans relation avec les soins ni avec les demandes particulières des patients. De nombreux établissements publics facturent systématiquement des prestations comme les chambres individuelles, les appels téléphoniques entrants, certaines consultations (psychologiques ou de diététique) et, en cas de contestation, ce sont aux patients de rapporter la preuve qu'ils ont été informés de ces coûts et les ont refusés. Souvent la facturation ne détaille pas clairement ce qu'ils paient.

Enfin aucun encadrement des tarifs appliqués n'est fixé et les prix payés peuvent significativement varier sans justification d'un lien établi entre le service et la qualité de celui-ci et le prix à payer. J'ai demandé une évaluation de ces recettes pour les établissements publics et à savoir quelle part les patients et mutuelles en prenaient la charge. J'ai demandé aussi de garantir la bonne information des assurés, la transparence du lien entre les montants payés et le coût de revient des prestations facturées, et de limiter leur augmentation.

## Anciens combattants

J'ai sollicité le Gouvernement, responsable de la préparation du projet de budget et des réglementations sur plusieurs sujets : le droit à réparation des pupilles de la Nation et orphelins de la guerre de 1939-1945, la retraite mutualiste, l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations extérieures, les bonifications

de campagne pour les anciens combattants d'Afrique du nord. Si les contraintes budgétaires sont très fortes, j'estime que des objectifs peuvent être déterminés et une méthode de concertation arrêtée en fonction des marges de manœuvre qui pourront être trouvées.

## » Justice, libertés et sécurité

### À mon initiative l'Assemblée Nationale demande à l'Union Européenne de nouvelles priorités

J'ai fait adopter par la commission des affaires européennes et la commission des lois de l'Assemblée Nationale des résolutions demandant à ce que l'Union Européenne et les États membres de celle-ci adoptent un nouveau programme concernant les libertés, la sécurité et la justice. Parmi les priorités figurent l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la protection des données à caractère personnel (et notamment sur internet le « droit à l'oubli »), la libre

circulation au sein de l'Union assortie d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union, la poursuite des travaux en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, le financement de l'aide juridictionnelle, ou encore la création d'un Parquet européen, indispensable pour renforcer la lutte contre la criminalité grave ayant une dimension transfrontière, ce parquet devant avoir une forme collégiale. Particulièrement impliquée sur ces questions, je serai vigilante à ce que des progrès soient faits dans ces domaines.

### Famille : une proposition de loi, discutée à l'Assemblée Nationale, pour améliorer les droits des parents séparés et mieux protéger les intérêts des enfants

Je suis intervenue en séance publique à l'Assemblée Nationale dans la discussion d'une proposition de loi visant à mieux assurer les droits des parents et l'intérêt de l'enfant. L'objectif poursuivi est de mieux informer les parents de leurs droits et devoirs et de clarifier la « co-parentalité » déjà inscrite dans la loi. L'article 372 du code civil dispose que « les père et mère exercent en commun l'autorité

parentale », le nouveau texte prévoit d'explicitier ce que cela signifie, à savoir qu'ils doivent s'informer réciproquement de l'organisation de la vie de l'enfant et prendre ensemble les décisions qui le concernent notamment lorsqu'ils sont séparés ou divorcés. En France en 2011 pour 100 mariages il y avait 46,2 % de divorces c'est-à-dire que presque un mariage sur deux donne lieu à divorce. De plus environ un enfant de parents séparés sur cinq ne verrait plus son père. Le texte définit aussi ce qu'est un acte important pour l'enfant. Comme de nombreux parents l'ont demandé, le texte vise à maintenir des relations équilibrées et régulières de l'enfant avec chacun de ses parents. La proposition de loi a prévu la fixation de la résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents et la suppression des termes « droit de visite et d'hébergement ». Une autre idée forte est d'encourager les parents à se mettre d'accord sur le temps d'accueil de ou des enfants en recourant à la médiation. Il s'agit d'un texte d'amélioration de la loi existante et de progrès. Parallèlement le texte prévoit la création d'un « mandat d'éducation quotidienne » permettant au beau-parent d'accomplir des actes de la vie quotidienne.

*Avec Christiane Taubira, ministre de la justice  
à l'Université du Maine*



### Effectifs de police : une réponse encourageant du ministre

J'avais attiré l'attention du ministre de l'intérieur sur les effectifs de police sur le Mans. Celui-ci m'a indiqué qu'en 2014 tous les départs à la retraite (4) seraient compensés par l'arrivée de 2 officiers, 1 agent du corps d'encadrement

et d'application (CEA), 3 adjoints de sécurité et que seraient proposés au Mans 2 autres postes de CEA. Il m'a indiqué étudier la création de nouveaux postes.

## Vie quotidienne des familles

### Renforcement de la protection des consommateurs

J'ai voté le texte devenu la loi relative à la consommation visant à renforcer les droits et la protection des consommateurs.

Elle crée l'action de groupes promise par le Président de la République. Tout groupe de consommateurs qui s'estimera lésé matériellement et économiquement (hors préjudices physiques et moraux) pourra saisir une association agréée qui pourra à la suite saisir le tribunal. Lorsque le préjudice est minime (quelques dizaines d'euros), le juge pourra demander à l'entreprise de rembourser un montant forfaitaire à tous les clients concernés. La procédure pourra concerner le téléphone, l'énergie, les transports, les services bancaires ou les placements financiers (pour ces derniers par exemple en cas de mauvaise information ou de taux de rémunération non respectés). Comme je l'avais demandé en commission des lois, un rapport d'évaluation remis au parlement fera le point de la possibi-

lité d'étendre l'action aux domaines de la santé et de l'environnement.

De plus les contrats d'assurances automobiles ou habitations deviennent résiliables à tout moment sans frais ni pénalités à l'issue du 12<sup>ème</sup> mois du contrat avec application 1 mois après notification à l'assureur. Les assurances prises pour l'achat d'un bien immobilier (l'emprunteur délègue souvent à la banque le choix d'un établissement d'assurance), pourront être résiliées dans les douze mois suivant la conclusion du contrat le temps de trouver moins cher. Les économies possibles sont de l'ordre de plus de 12 000 euros sur vingt ans.

Autre mesure importante pour les achats sur internet, le délai de rétraction passe de 7 à 14 jours et un remboursement sous 14 jours au maximum suivant la décision de se rétracter du consommateur est institué.

En matière de crédit renouvelable, l'organisme prêteur devra, à chaque fois, faire l'offre d'un crédit classique (parfois moins cher) amortissable.

*Inauguration d'une aire de jeux au quartier des Bruyères au Mans avec Jean-Claude Boulard, Maire et Jean-Luc Fontaine, conseiller général et les élus.*



Parallèlement concernant l'achat de biens, la garantie en cas de non-conformité au regard de l'usage (panne), passe de 6 mois à 2 ans (cela devrait supprimer les assurances supplémentaires pour bénéficier d'une telle garantie) et le consommateur devra connaître la disponibilité des pièces détachées.

Ces dispositions vont dans le bon sens.

## » Vie quotidienne des familles (suite)

### Amélioration des relations entre locataires et propriétaires

J'ai voté le 19 février 2014 la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi « Alur »). Plusieurs de ses dispositions sont déjà applicables : réduction du loyer en cas de travaux de plus de 21 jours ; diminution du délai de restitution de la caution en cas d'état des lieux conforme ; meilleure information sur le bien et les frais d'agence sur les annonces immobilières.

La loi encadre les loyers d'habitation et l'étend aux locations meublées. Les loyers ne pourront pas excéder des maxima fixés annuellement par les préfets. Sa mise en œuvre va s'étaler. La loi crée la garantie universelle des loyers qui vise à compenser les bailleurs en cas d'impayés et remplace les cautions si le bailleur le souhaite. Son entrée en vigueur est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En matière de congés si le

congé émane du locataire, ce dernier bénéficiera d'un préavis d'un mois contre trois s'il obtient un logement social, s'il est bénéficiaire de l'AAH ou pour des raisons de santé.

*Inauguration d'un City Stade, Promenade Newton aux Sablons, au Mans avec Jean-Claude Boulard Maire, les élus et les habitants.*



*Aux 24 heures de la bille à Saint-Mars de Locqueney*



*À la fête des Vieux Métiers à Montfort-le-Gesnois avec les élus de la Communauté de Communes*

*À la Fête des Sablons au Mans*



*À la fête interculturelle des quartiers Sud du Mans en compagnie du Maire et de Christophe Council, conseiller général et des représentants des locataires*





## Démocratie locale «

### Des interventions efficaces en faveur de Le Mans Métropole

Lors de la discussion du budget 2013 j'avais fait adopter un amendement modifiant la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour mieux tenir compte des charges que

supporte une grande collectivité comme Le Mans Métropole. Sur plusieurs années le gain pour les finances locales et nos concitoyens est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

### Une réforme territoriale : nécessaire mais qui doit être juste

Après qu'aient été ajoutés plusieurs échelons visant notamment à faire coopérer ensemble les acteurs locaux, il convient de rationaliser leurs interventions. Le gouvernement a annoncé sa volonté de substituer aux départements une nouvelle organisation départementale et de fusionner les régions en augmentant leur taille.

Proximité et taille suffisante devraient conduire à faire en sorte qu'au niveau des bassins de vie ruraux des départements les communautés de communes, proches des citoyens, puissent prendre en charge des compétences départementales dans le domaine des services aux personnes (éducation, personnes âgées ou service médical...). Les métropoles ou les pôles métropolitains pourraient jouer ce même rôle dans les parties urbaines. Bon nombre de structures publiques (universités, centres hospitaliers...) et privées coopèrent ensemble. Au niveau des régions, j'ai plaidé avec succès pour que la région des Pays de La Loire reste intacte et la loi devrait maintenir notre région qui pourra alors coopérer avec d'autres collectivités et territoires. D'ores et déjà les bassins de vie sont structurés par le TGV, les lignes ferroviaires électriques et les autoroutes qui relient l'ensemble des départements et les grandes villes.



À Arnage avec Thierry Cozic, nouveau maire, et des élus sur le marché

À la foire de Thorigné-sur-Dué avec des élus et responsables agricoles



### Mes priorités aux plans local et national : préserver la capacité des communes et métropoles à faire construire et rénover les logements

Vice-présidente du Mans Métropole qui regroupe 14 communes, j'y suis chargée depuis avril 2014 du logement. Au plan local mes priorités sont notamment la construction de logements neufs (1000 par an), l'accession et la mixité sociales et la performance énergétique des logements anciens. J'entends défendre à l'Assemblée Nationale des choix qui correspondent à ces orientations.

## » Agriculture - Alimentation

### Une résolution adoptée à mon initiative pour plus de transparence

J'ai fait adopter par la commission des affaires européennes de l'Assemblée Nationale une résolution sur la qualité et la traçabilité des denrées alimentaires. Elle demande le renforcement des contrôles et des sanctions, un étiquetage mentionnant le lieu de naissance, le lieu d'élevage et le lieu d'abattage de ces viandes, la présence de la mention de l'origine de la viande utilisée

comme ingrédient dans les plats préparés, (la commission européenne y est opposée mais le gouvernement Français et les producteurs français, y sont, eux, favorables), l'équivalence pour les produits importés en Europe des mêmes exigences strictes déjà imposées, le refus de sous-produits animaux pour l'alimentation des animaux d'élevage, un étiquetage plus lisible en matière nutritionnelle.

## » Environnement - Énergie

### Bilan des voitures électriques

J'ai demandé à la ministre l'écologie et de l'énergie un bilan écologique des véhicules automobiles électriques. Selon une récente étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la voiture électrique ne représenterait un avantage avéré en termes de bilan carbone qu'à partir de 50 000 kms parcourus en France contre 100 000 kilomètres en Allemagne, et ce, du fait du mode de production de l'électricité

dans notre pays. Le bilan nuancé pose la question du mode de production d'énergie avec, concernant le moteur thermique, le coût possiblement croissant de l'extraction du pétrole et s'agissant du moteur électrique les coûts induits de la filière nucléaire dans notre pays. J'ai demandé des études complémentaires et une évaluation comportant plusieurs hypothèses liées aux progrès techniques automobiles.



*Lors de la venue des ministres François Lamy et Stéphane Le Fol aux Sablons en février 2014 pour la signature de contrats d'avenir pour les jeunes*



*Inauguration de la 2<sup>ème</sup> ligne de Tram au Mans en 2014*

## Visites de l'Assemblée Nationale

Sur les douze derniers mois, près de 650 personnes ont pu, à mon initiative, visiter l'Assemblée Nationale. 500 élèves et leurs enseignants ont pu découvrir le Palais-Bourbon. Avant ou après la visite, j'ai été invitée

dans la plupart des écoles et établissements scolaires à expliquer la façon dont je travaillais. Il s'agit d'une façon de partager ce que sont mes fonctions avec nos concitoyens.



*En classe à l'école Bachelard aux Sablons au Mans devant les enfants pour expliquer à quoi sert une députée*



*Avec un groupe pour une visite de l'Assemblée Nationale puis du Ministère de l'agriculture en compagnie de Stéphane Le Fol, ministre*

## Une activité parlementaire soutenue

Depuis mon élection comme députée j'ai posé environ 250 questions écrites au Gouvernement. Sur les douze derniers mois, je suis intervenue environ 80 fois pour des interventions longues en séance publique et en commis-

sion. Avec mes collaboratrices, nous tenons environ 100 permanences par an. À cette date, 60 ont été tenues au Mans et dans les autres communes de la circonscription.



*Avec Martin Schultz, Président du Parlement Européen et Claude Bartolone Président de l'Assemblée Nationale*



*Avec Joseph Weisman (à ma droite) à l'Assemblée Nationale, présenté aux ministres et qui, enfant, a survécu de la rafle du Vel d'Hiv et dont le témoignage a inspiré le film « La rafle »*



## Dossiers de proximité : mes aides aux projets d'équipement

### Qu'est ce que la réserve parlementaire

Comme députée je peux participer au financement de travaux d'équipements ou d'aménagements publics (pas de fonctionnement) au travers de ce qu'on nomme « la réserve parlementaire ». Il s'agit d'une somme limitative allouée à chaque député(e) servant à financer, sur dossier, quelques investissements.

### Comment sont instruites les demandes

Le dossier est préparé par la collectivité demandeuse et est examiné par le ministère compétent. Aucun achat ou travaux ne peut avoir lieu avant l'accord.

### Les montants par utilisation

En 2013, la somme allouée a été de 129 000 euros. La répartition s'est faite entre les équipements dédiés aux activités sociales et culturelles (34,1%), les équipements scolaires (7,8%), les travaux de voirie et déplacement, et réhabilitation (50,4%). La répartition était proche de celle de l'année précédente). La somme moyenne allouée a été de 9214 euros. Le détail est sur le site de l'Assemblée Nationale, et ce par commune et association.

## Le mot du député suppléant

*Être écouté, être entendu, c'est légitime et c'est ce que Marietta Karamanli s'attache à faire comme députée.*

*Au delà de son engagement politique, elle porte à l'assemblée, dans les instances, sur le terrain vos messages, vos questions, sans en occulter aucun au motif qu'ils seraient dérangeants.*

*Active, notre députée défend avec vigueur des valeurs de vérité et de solidarité.*

Jean-Luc Fontaine, suppléant de Marietta Karamanli,  
conseiller général Le Mans Est-Campagne

### Mes permanences

La liste de mes prochaines permanences peut être obtenue en téléphonant au **02 43 86 91 91**, en consultant mon site internet, en m'écrivant à **contact@mariettakaramanli.fr** ou auprès des Mairies.

### Me contacter

Permanence parlementaire 39 rue Evrard - 72 100 LE MANS  
(dans les quartiers sud, près de l'avenue Félix Geneslay)  
Tél. : 02 43 86 91 91 - contact@mariettakaramanli.fr

Suivre mon actualité sur le net : <http://mariettakaramanli.fr/>  
<http://www.assemblee-nationale.fr/> (cliquez sur 577 députés)

Véronique ELSHOUD et Armelle ROUILLON, mes deux collaboratrices au Mans et en Sarthe sont à votre disposition pour vous recevoir, vous aider dans vos démarches et me transmettre vos demandes et projets.